

PROJET DE PLAN
DE DÉVELOPPEMENT
DE MONTRÉAL

RÉSUMÉ

VERSION RÉVISÉE | AVRIL 2013

DEMAIN **MONTRÉAL**

DOCUMENT DE DISCUSSION



PLUS DE DIX ANS APRÈS LA TENUE DU SOMMET DE MONTRÉAL, LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL (PDM) OFFRE L'OCCASION DE FAIRE LE POINT SUR LA VISION STRATÉGIQUE DE MONTRÉAL POUR LES GÉNÉRATIONS ACTUELLES ET FUTURES.

Comme l'indique l'article 91 de la Charte de la Ville de Montréal :

« La ville doit élaborer un plan relatif au développement de son territoire qui prévoit notamment les objectifs poursuivis par la ville en matière d'environnement, de transport et de développement communautaire, culturel, économique et social. »

L'adoption du Plan de développement par le conseil municipal est prévue en 2013. Sa mise en œuvre s'arrimera à celle de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires du gouvernement du Québec, laquelle permettra d'établir des ententes entre la Ville et le gouvernement. Le PDM s'inscrit également dans le contexte de la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). La Ville verra à assurer la plus grande cohérence possible entre le Plan de développement, ses politiques, ses programmes et ses mécanismes de gestion.

Le PDM vise à fournir une référence partagée par les acteurs publics, privés, institutionnels et sociocommunautaires pour l'élaboration de stratégies communes sur le territoire. Cette approche suppose que le Plan de développement soit lui-même le résultat d'une approche concertée qui mobilise la collectivité montréalaise.

La vision stratégique proposée pour l'avenir de Montréal intègre les éléments porteurs des principaux plans et politiques municipaux adoptés par la Ville au cours de la dernière décennie. Cette vision a pour contexte une ville qui a des forces et des atouts, qui se transforme et qui doit s'améliorer sur certains aspects. Au cours des 20 dernières années, Montréal a connu des changements démographiques et économiques. De plus, les grandes préoccupations environnementales à l'échelle internationale et locale

interpellent Montréal avec, en toile de fond, la nécessité de s'adapter aux changements climatiques.

Le défi du développement, pour Montréal, consiste à se reconstruire sur elle-même selon les principes du développement durable, en encourageant la participation de tous les acteurs de la société à la prise de décision. Il s'agit de façonner une ville contemporaine, inclusive et dynamique sur les plans économique, culturel et social et d'aménager une ville qui préserve et assainit son environnement.

LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT

Le Plan de développement propose divers principes d'aménagement et de développement sur lesquels la Ville s'appuiera pour la planification du Montréal de demain. En voici les grandes lignes :

- Une ville compacte axée sur la diversité des activités urbaines et sur la proximité des lieux de résidence, d'emploi, de services et de loisirs;
- Le développement du transport collectif et actif;
- Des milieux résidentiels sécuritaires, avec une offre adéquate de logements abordables et de logements pour les familles et les aînés, et des services collectifs pour tous les groupes d'âges;
- Un domaine public qui met l'accent sur le verdissement, le confort, l'accessibilité universelle, la sécurité, l'art public et l'expression culturelle;
- Une ville de design qui met en valeur son architecture, sa créativité, son patrimoine, ses paysages et ses milieux naturels et qui favorise l'agriculture urbaine;
- La consolidation du cœur de la région métropolitaine, là où les services et les infrastructures sont présents, avec trois pôles économiques forts;
- Une ville qui renforce sa position de métropole culturelle nationale et internationale et de plus grande ville francophone d'Amérique;
- Une ville qui réduit la pollution et les gaz à effet de serre (GES), s'adapte aux changements climatiques et accroît sa biodiversité;
- La contribution de la collectivité et des partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan.



DEMAIN **MONTRÉAL**

LA VISION PROPOSÉE CONSISTE À AMÉNAGER LE TERRITOIRE SELON LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, POUR FAIRE DE MONTRÉAL UNE VILLE OÙ IL FAIT BON VIVRE ET GRANDIR, TRAVAILLER ET ÉTUDIER.

VIVRE ET GRANDIR À MONTRÉAL

Vivre et grandir à Montréal, c'est pouvoir s'y épanouir tout au long de sa vie. Montréal a la réputation d'une ville où la qualité de vie est enviable. La pluralité des activités, l'offre variée de logements et de parcs, la proximité des commerces et des équipements collectifs de même que l'efficacité du réseau de transport collectif sont, avec la vitalité des quartiers et un climat social tolérant et inclusif, les assises de cette réputation. Les différents quartiers montréalais offrent un cadre de vie convivial, une diversité sociale, une effervescence culturelle et un dynamisme économique qu'il faut soutenir.

En conséquence, la Ville compte :

- Consolider et améliorer les quartiers existants;
- Assurer la croissance résidentielle.

L'ensemble des actions menées par la Ville, les arrondissements, les organismes publics, le gouvernement et le secteur privé et la communauté vise à créer un habitat sain et sécuritaire, à faire de Montréal une ville inclusive, un lieu agréable et attirant pour tous les groupes d'âges et de revenus de la société, et à maintenir la diversité sociale de la population. Un des enjeux majeurs concerne l'accès à un logement abordable, surtout pour les jeunes familles et les ménages à faible revenu.

En stimulant la demande résidentielle et en soutenant la construction de logements, Montréal pourra participer à la consolidation du centre de la région métropolitaine et maintenir son poids démographique au sein de la région. Ce sera aussi l'occasion de favoriser une offre résidentielle variée, incluant des logements sociaux et abordables ainsi que des logements de grandes dimensions pour les familles.



Parc du Mont-Royal © Tourisme Montréal, Stéphan Poulin



TRAVAILLER ET ÉTUDIER À MONTRÉAL

L'attractivité économique des grandes villes est de plus en plus axée sur les conditions propices à l'innovation. À cet égard, Montréal présente plusieurs atouts comme une main-d'œuvre qualifiée, un centre-ville dynamique, une vitalité culturelle exceptionnelle, des pôles économiques à forte valeur ajoutée au cœur de la région métropolitaine, des réseaux de transport collectif et routier performants ainsi que de grands centres universitaires et de recherche. Elle présente, de plus, les avantages d'une ville compacte, incluant un accès facilité aux transports collectif et actif et la proximité de quartiers résidentiels.

La Ville doit poursuivre son soutien au développement économique par le maintien de zones de commerce et d'industrie. Elle doit aussi assurer des conditions optimales de mobilité des personnes, des marchandises et des idées, de même que la qualité de l'aménagement urbain des pôles économiques.

Dans cette perspective, le Plan de développement préconise de :

- Renforcer les pôles économiques, en lien avec une mobilité accrue en transport collectif;
- Développer une gestion intégrée du transport des marchandises.

Dans le centre-ville et les quartiers centraux de Montréal, il importe de poursuivre le renforcement des activités économiques, culturelles, d'enseignement, de recherche et de santé. De plus, des occasions s'offrent dans les pôles économiques de l'Ouest et de l'Est près des carrefours des autoroutes 15-40 et 25-40, permettant de diversifier et d'intensifier les activités urbaines. D'ici 2020, la Ville de Montréal souhaite hausser à 55 % la proportion des déplacements en transport collectif et actif, à la pointe du matin, principalement pour le travail et les études. Cette initiative contribuerait à répondre à l'objectif montréalais de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre.

De même, la Ville compte renforcer le rôle économique de Montréal à titre de plaque tournante des marchandises, en favorisant les activités logistiques de transport des marchandises, aux abords de l'aéroport et du port, et en misant sur les infrastructures ferroviaires et routières.



Métro de Montréal © Ville de Montréal



Square Dorchester, arrondissement de Ville-Marie © Marc Cramer

AMÉNAGER LA VILLE

La Ville de Montréal se doit d'assurer un leadership en vue de façonner une ville contemporaine, dans une perspective de développement durable. À cette fin, elle compte agir de façon intégrée sur son domaine public et orienter l'aménagement et le développement de son territoire, dans les quartiers existants comme dans les secteurs à transformer. Elle souhaite également encadrer davantage les interventions d'aménagement sur les domaines public et privé. En continuité avec les interventions en cours à Montréal et à la lumière des principes de développement énoncés précédemment, la Ville de Montréal doit agir en vue de :

- Renforcer l'identité de Montréal;
- Favoriser une grande qualité de l'aménagement et de l'architecture, tout en répondant à certains critères de performance environnementale.

La Ville compte poursuivre la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, notamment les lieux identitaires comme le Vieux-Montréal, le mont Royal, les milieux naturels, le caractère insulaire, le centre-ville ainsi que les paysages de proximité dans les différents quartiers. L'aménagement urbain devra aussi tenir compte d'éléments comme le

caractère hivernal, le paysage nocturne et l'art public. De plus, pour inscrire la ville dans la modernité et la créativité, l'image de Montréal doit s'affirmer par des projets d'architecture et d'aménagement distinctifs, privilégiant une approche innovante.

Compte tenu de ses compétences, la Ville joue un rôle prépondérant dans l'aménagement du domaine public et l'encadrement des projets privés. Le domaine public étant un élément fortement structurant, la Ville compte accroître la qualité et la quantité des lieux publics, que ce soit les parcs, les rues ou les ruelles.

De même, certains critères de performance environnementale seront élaborés afin de réduire les impacts des interventions sur l'environnement. Il s'agit d'abord de favoriser la biodiversité et d'accentuer les efforts de verdissement, notamment par la plantation d'arbres, afin, entre autres, de réduire l'impact des îlots de chaleur urbains et de participer à l'embellissement des quartiers. La Ville doit implanter des infrastructures qui permettent une meilleure gestion des eaux pluviales et le traitement des matières organiques.



AGIR SUR LA VILLE : PLAN D'ACTION MUNICIPAL (2013-2017)

Le Plan de développement s'inscrit dans une perspective de planification stratégique qui exige de faire des choix, d'établir des priorités. Pour mettre en œuvre la vision proposée, la Ville de Montréal propose un plan d'action concret et réalisable, échelonné sur cinq ans. Il s'articule autour de quatre grandes actions prioritaires.

Ce plan d'action municipal s'appuie sur le programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Ville et sur son budget de fonctionnement, de même que sur certaines subventions gouvernementales. Il traduit, dans le temps et sur le territoire, les orientations mises de l'avant dans le projet de Plan. Il tient également compte des points de vue émis dans le cadre de la démarche de contribution publique menée en 2012.

Comme la Ville ne peut agir qu'en fonction de ses compétences et de sa capacité financière, ce plan d'action fait également appel à la collaboration de tous les acteurs du développement de Montréal : partenaires gouvernementaux, institutionnels, privés et sociocommunautaires.

1 | RENFORCER LE LEADERSHIP DE MONTRÉAL À TITRE DE MÉTROPOLE

Les actions préconisées visent à accroître le rôle de moteur de développement économique de Montréal et son rayonnement à titre de métropole culturelle. Pour y parvenir, la Ville concentrera ses investissements dans des secteurs stratégiques. D'une part, au centre-ville, pour son importance comme pôle identitaire, économique et culturel de la métropole; d'autre part, dans les secteurs où des projets d'envergure sont planifiés ou en construction, pour leurs effets multiplicateurs.

L'objectif est de renforcer les pôles majeurs d'emploi du Centre, de l'Est et de l'Ouest. La Ville compte y intensifier les activités urbaines par un aménagement de qualité et une meilleure desserte en transport. Les grands projets urbains seront élaborés et réalisés dans une perspective intégrée, comme des « morceaux de ville » à remodeler

selon les principes du Plan de développement. Ils serviront d'ancrages pour assurer des retombées économiques et sociales positives et pour mettre en valeur les secteurs avoisinants.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-VILLE PAR LA QUALITÉ DU DOMAINE PUBLIC ET DU DESIGN

Investissements PTI (2013-2015) sur le domaine public et en infrastructures : 275 M\$

- Parc Jean-Drapeau : aménagement de promenades riveraines et de la Place des Nations;
- Parc du Mont-Royal : réaménagement du parc et du réseau routier;
- Vieux-Montréal : aménagement du domaine public;
- Aménagement d'une promenade urbaine entre le mont Royal et le fleuve Saint-Laurent;
- Aménagement du domaine public : Square Dorchester et Place du Canada, Pôle Frontenac (quartier de Sainte-Marie), Square Cabot (Quartier des grands jardins), Quartier chinois;
- Installation et restauration d'œuvres d'art public.

RÉALISER LES PROJETS URBAINS

Investissements PTI (2013-2015) sur le domaine public et en infrastructures: 376,5 M\$

- Le Quartier des spectacles (secteurs de la Place des Arts et du Quartier latin);
- Les abords de l'autoroute Ville-Marie;
- Le projet Bonaventure et le secteur Griffintown;
- Le CUSM et ses abords ;
- Le secteur du Triangle et ses environs;
- Le site Outremont et ses abords;
- L'Espace pour la vie;
- Le projet de Pierrefonds-Ouest.



DEMAIN **MONTRÉAL**

2 | AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES COLLECTIVITÉS DANS LES QUARTIERS

LES PROJETS URBAINS DE PORTÉE LOCALE

- Campus Saint-Laurent et Éco-campus Hubert-Reeves de Technoparc Montréal (Saint-Laurent);
- Bois-Franc et Nouveau Saint-Laurent (Saint-Laurent);
- Quartier de la gare de Pointe-aux-Trembles (Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles);
- Bellechasse (Rosemont–La Petite-Patrie) et Saint-Viateur Est (Le Plateau-Mont-Royal);
- Secteur Gadbois–Saint-Paul (Le Sud-Ouest);
- Angrignon (LaSalle);
- Albert-Hudon (Montréal-Nord).

PLANIFIER EN PRIORITÉ LES GRANDS SECTEURS STRATÉGIQUES

- Le Havre et les secteurs de l'autoroute Bonaventure et du pont Champlain;
- Les secteurs de l'Assomption et du port;
- Le secteur Namur–de la Savane;
- Le secteur avoisinant le carrefour des autoroutes 25 et 40, en lien avec le prolongement de la ligne bleue du métro;
- Le secteur de Lachine-Est.

PROJETS À PLANIFIER À PLUS LONG TERME

- La cour Turcot;
- Le secteur des raffineries.

La Ville veut saisir un maximum d'occasions d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers et d'offrir aux Montréalais un environnement favorable à la santé et à la diversité sociale et démographique. Pour y parvenir, elle travaillera sur plusieurs plans : aménagement du domaine public, des rues, des parcs et des ruelles, offre en logements abordables et en équipements collectifs, mise en œuvre de programmes d'intervention sociale, etc.

FAVORISER L'ACCESSION À DES LOGEMENTS ABORDABLES ET DE QUALITÉ, NOTAMMENT POUR LES FAMILLES, LES MÉNAGES À FAIBLE REVENU ET LES AÎNÉS

Plusieurs enjeux interpellent la Ville en matière d'habitation : hausse du marché résidentiel, insuffisance de logements sociaux et abordables, fidélisation des familles, vieillissement du parc de logements, etc. Pour relever ces défis, il lui faut poursuivre, intensifier et diversifier ses actions, avec le concours des gouvernements provincial et fédéral et la collaboration des acteurs privés et sociaux.

Programmes à frais partagés

- Programme Rénovation Québec;
- Programme de développement de logements sociaux et communautaires AccèsLogis;
- Programme d'adaptation de domicile.

Programmes municipaux

- Accession à la propriété;
- Interventions de salubrité;
- Promotion résidentielle de Montréal.

Budget de fonctionnement 2013 : 51,6 M\$

Pont Champlain © iStockphoto



Projets Le Coteau Vert et Un Toit pour tous © Daniel Herrera Castillo





DEMAIN **MONTRÉAL**

AMÉLIORER L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS MUNICIPAUX

La Ville veut assurer une offre adéquate en équipements collectifs municipaux à tous les Montréalais, dans un rayon raisonnable du lieu de résidence. Les actions planifiées comportent la mise aux normes de plusieurs arénas et installations aquatiques, la construction de nouveaux complexes sportifs et de nouvelles piscines, etc. Divers investissements relatifs à la culture et au patrimoine sont aussi prévus : mise en valeur d'immeubles patrimoniaux, rénovation, agrandissement ou construction de bibliothèques, etc.

La Ville implantera également de nouvelles cours de service et écocentres, des infrastructures de traitement des matières organiques et un centre de prétraitement des ordures ménagères. Par ailleurs, elle amorce un Plan de mise en valeur et de développement des artères commerçantes.

Investissements (2013-2015) en équipements publics municipaux: 378 M \$



Centre communautaire de l'Est, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
© Ville de Montréal

INTERVENIR EN PRIORITÉ DANS LES SECTEURS DÉFAVORISÉS

La Ville souhaite développer et renforcer les outils destinés à mieux soutenir les secteurs défavorisés, au moyen d'un programme à frais partagés avec le gouvernement du Québec. La démarche privilégiée portera autant sur le logement, les équipements collectifs et l'aménagement des parcs que sur les conditions sociales, l'accès à l'emploi, la persévérance scolaire, l'intégration des communautés immigrantes et la réinsertion sociale des personnes marginalisées. Elle s'appuiera sur la concertation locale et la mobilisation des collectivités.

Budget de fonctionnement : 14,6 M\$

VERDIR LES QUARTIERS

La Ville doit consentir des efforts soutenus dans la plantation d'arbres et leur protection, de même que dans la préservation des milieux naturels d'intérêt. Elle compte augmenter l'indice de canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025. Sur le plan local, elle travaillera à la mise en valeur des lieux publics, au verdissement des quartiers et à la réalisation d'aménagements pour les piétons.

Investissements PTI (2013-2015) sur le domaine public et en infrastructures : 198,4 M\$

- Requalification des parcs, espaces verts et terrains de jeux;
- Protection des milieux naturels;
- Aménagements liés au Complexe environnemental de Saint-Michel;
- Réalisation de promenades urbaines;
- Augmentation de l'indice de canopée.



Aménagement du domaine public, ouvrier sur rue © Ville de Montréal



3 | ACCROÎTRE L'UTILISATION DU TRANSPORT COLLECTIF ET ACTIF

La Ville mise prioritairement sur le développement du transport collectif et actif, surtout aux fins de travail et d'études. Cet engagement vise à rendre les déplacements plus fluides et à réduire les gaz à effet de serre. Un financement récurrent et permanent du transport collectif s'impose, tant pour maintenir que pour améliorer les services. L'aménagement de la ville doit également être conçu pour prioriser le transport actif, notamment en facilitant et en sécurisant les déplacements des piétons et des cyclistes.

SOUTENIR LES PRINCIPAUX PROJETS D'INFRASTRUCTURES PRÉVUS D'ICI 2020

Investissements PTI (2013-2015) sur le domaine public et en infrastructures : 88,6 M\$

- Mise en place de mesures préférentielles pour autobus;
- Implantation du SRB Pie-IX;
- Achèvement du train de l'est;
- Prolongement de la ligne bleue du métro.

DÉTERMINER UN FINANCEMENT ADÉQUAT DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES, DU MATÉRIEL ROULANT ET DES BUDGETS D'EXPLOITATION DU TRANSPORT COLLECTIF, DE MANIÈRE RÉCURRENTÉ

La Société de transport de Montréal (STM) souhaite augmenter de 40 % le nombre de déplacements en transport collectif d'ici 2020. Toutefois, les sommes allouées sont inadéquates, tant pour maintenir l'exploitation que pour améliorer l'offre. Un appui financier important des gouvernements supérieurs est requis, de même que de nouvelles sources de revenus dédiées. La Ville propose de majorer la taxe sur l'essence et d'indexer la taxe sur les droits d'immatriculation dans l'ensemble du territoire de l'AMT. Elle demande également l'instauration d'un péage routier régional pour financer les infrastructures routières et le transport collectif.



Nouveaux wagons du métro de Montréal
© Société de transport de Montréal

FAVORISER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS POUR LES PIÉTONS ET LES CYCLISTES

La Ville veut faire passer la part modale du transport actif sur l'île de 15 % à 18 % en 2020. Elle prévoit également augmenter de 602 à 800 le nombre de kilomètres du réseau cyclable d'ici 2015. Différentes mesures de sécurisation pour les piétons et d'apaisement de la circulation sont également prévues.

Investissements PTI (2013-2015) sur le domaine public et en infrastructures : 60,1 M\$

- Développement du réseau cyclable;
- Apaisement de la circulation aux abords de la rue Notre-Dame dans Hochelaga-Maisonneuve;
- Aménagement des espaces publics et privés pour assurer le confort du piéton;
- Amélioration de la circulation piétonne.



Bixi © Ville de Montréal



4 | MODERNISER LES INFRASTRUCTURES ET INVESTIR DANS LA QUALITÉ DU DOMAINE PUBLIC

La Ville profitera de la planification et de la réalisation des projets urbains et des travaux majeurs de réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égout pour requalifier les grandes artères de Montréal. Elle mettra en place un programme dédié aux grandes artères favorisant le transport collectif et actif, la plantation d'arbres, la gestion intégrée de l'eau et la revalorisation du cadre bâti. Ces opérations offriront aussi l'occasion d'intégrer des infrastructures numériques et des nouvelles technologies.

RÉHABILITER LES RÉSEAUX D'EAU ET DE VOIRIE

Investissements PTI (2013-2015) sur le domaine public et en infrastructures : 2 037,3 M\$

- Réhabilitation des infrastructures de l'eau;
- Maintien et réhabilitation du réseau routier;
- Construction et modification de conduits souterrains, conversion et enfouissement des fils électriques et enfouissement des réseaux câblés.

LE CADRE FINANCIER

La mise en œuvre du Plan de développement de Montréal (PDM) nécessitera l'établissement d'un cadre financier global pour assurer la réalisation des interventions prioritaires qui auront été adoptées. Ce cadre déterminera les contributions respectives des différentes parties prenantes :

- L'impôt foncier et les autres taxes assumées par les contribuables montréalais;
- Les programmes généraux de subventions et de transferts financiers des gouvernements du Québec et du Canada, ou d'éventuelles ententes spécifiques;
- Des outils fiscaux liés à des éléments particuliers du PDM, mis en place par le gouvernement du Québec;

Les plus importants investissements municipaux dans les infrastructures, dans les équipements collectifs ainsi que dans l'aménagement du domaine public se réaliseront, pour l'essentiel, dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations (PTI). Ces investissements se traduisent par une croissance des valeurs foncières et, conséquemment, par des revenus fiscaux supplémentaires pour la Ville de Montréal et les gouvernements.

D'autres éléments de mise en œuvre nécessiteront la mise en place de mesures fiscales spéciales comme le soutien à la production de logements abordables dans la métropole, le financement du transport collectif ou la création de programmes destinés à la revitalisation des secteurs défavorisés.



